

**Enseignement agricole****DES EFFECTIFS STABLES**

Dans les établissements de l'enseignement agricole public, les effectifs élèves restent stables notamment dans les filières dites « cœur de métier », c'est-à-dire les filières technologiques et professionnelles liées aux activités agricoles et d'aménagement. En France, le public forme environ un tiers des élèves en formation agricole ; 31,5 % dans les Landes (chiffres de la rentrée 2009).

**PRÈS DE 600 ÉLÈVES**

À cette rentrée, le lycée Hector Serres accueillera 250 élèves répartis dans 10 classes (dont 50 élèves en seconde). En première, 36 élèves ont choisi la filière technologique (STAV).

Après le bac, le BTS Gemeau (gestion et maîtrise de l'eau) reste attractif (une trentaine d'élèves en 1<sup>ère</sup> année) et les inscriptions en 1<sup>ère</sup> année de BTS remontent : 16 en ACSE (analyse et conduite des systèmes d'exploitation) et 14 en TV (Agronomie-Productions végétales).

Le lycée agricole de Mugron, orienté vers l'agroéquipement et les services, formera 206 élèves et celui de Sabres, tourné vers les activités de la forêt et nature, 140 lycéens.

Un petit bémol, le BPREA orientation biologique, proposé à Sabres depuis cette rentrée, n'ouvrira pas faute de candidats (3 inscriptions seulement).

Le BTS Gemeau en formation continue (en un an) n'a pas été reconduit.

**L'APPRENTISSAGE**

Le Centre de formation d'apprentis de Dax-Oeyreluy propose des parcours qui préparent du CAP jusqu'au BTS ainsi qu'un certificat de spécialisation en agro-équipement. Début septembre, le CFA dénombrait 260 apprentis potentiels. Restait encore 35 maître d'apprentissage à trouver : une quinzaine en agro-équipement et une vingtaine en aménagements paysagers.

Le CFA a été très sollicité pour le nouveau dispositif DIMA (qui succède aux classes de pré-apprentissage), accessible aux élèves âgés de 15 ans intéressés par cette voie.

**Aides à la scolarité****COUPS DE POUCE**

Le conseil régional d'Aquitaine a mis en place des aides à la scolarité dite « Coups de pouce » pour les lycéens entrant.

**DEMANDE EN LIGNE**

Les élèves s'inscrivant pour la première fois en lycée (relevant de l'éducation nationale ou du ministère de l'agriculture) en voie générale, technologique ou professionnelle peuvent prétendre à une aide de 90 € (sans condition de ressources), portée à 170 € pour les bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire (CAF ou MSA).

*suite p.5*

**Dax-Oeyreluy****LA RENTRÉE DU DRAAF**

Mardi 6 septembre, Hervé DURAND, directeur régional de l'alimentation, l'agriculture et la forêt (DRAAF) est venu, sur le site de Dax-Oeyreluy, à la rencontre des élèves de BTS du lycée Hector Serres et des apprentis du CFAAH<sup>1</sup> « pour prendre la mesure de cette rentrée, qui se passe très bien comme de bien entendu... ». Après les échanges avec des élèves, il a mis en exergue les bonnes pratiques de l'exploitation agricole attachée au lycée. S'en est suivi une réunion interne avec les personnels.



de gauche à droite :

Maryline BEYRIS, Laurent LESCOULIÉ et Hervé DURAND

**UN BON RECRUTEMENT**

Première étape : Les élèves entrant en BTS ACSE ou PV. « Qui est d'origine agricole ? », questionne Hervé DURAND. « Et combien veulent s'installer ? », prolonge Maryline BEYRIS, présidente de l'EPLFPA<sup>2</sup> qui l'accompagnait pour cette visite de rentrée. Une dizaine de mains se lèvent. M. Jean-Luc LARRÈRE, directeur de l'EPLFPA, confirme une amélioration du recrutement dans les filières de « cœur de métier » (voir brève ci-contre). Jérôme, fils d'éleveur, est arrivé en classe de seconde, sur les conseils de son père. Il a le projet de s'installer à terme et a choisi d'intégrer le BTS PV par goût pour les productions végétales. M. DURAND encourage alors les étudiants à poursuivre le plus loin possible car les connaissances sont un élément essentiel pour comprendre les processus en évolution permanente.

Les grands-parents de Stéphanie étaient aussi agriculteurs. Elle est venue dans l'enseignement agricole pour préparer un bac S. Finalement, elle a tenté le STAV (bac techno) puis a opté pour un BTS PV. « Je ne sais pas encore pour quoi faire », confie t-elle.

Pauline a passé son bac ES (économie) dans l'éducation nationale. Elle s'est inscrite en BTS ACSE « pour voir ce qui passe dans les énergies renouvelables ».

**APPRENTIS EN AMÉNAGEMENT PAYSAGER**

Deuxième étape : les apprentis en 2<sup>e</sup> année du BTS aménagement paysager (19 jeunes). Dans sa présentation, la coordinatrice indique que ce secteur a été mal mené par la crise et que des entreprises ont cessé leur activité, d'où une certaine difficulté à trouver des maîtres de stage. Les apprentis sont confrontés à l'intensité du travail quand ils sont en stage.

« Ce BTS a un double facette », poursuit la coordinatrice « avec, d'un côté, les

notions de conception des aménagements et de l'autre la réalisation avec la gestion de chantier et l'entretien ».

Ici, une apprentie a formulé le projet de poursuivre pour devenir concepteur. Un apprenti intéressé par l'élagage prévoit de continuer à Nérac. Un autre a l'intention de créer une entreprise pour répondre à la demande des particuliers. Un autre encore complète sa formation première en mécanique agricole par un apprentissage dans un golf, axé sur l'entretien des parcours.

**UNE EXPLOITATION À L'IMAGE DE...**

L'exploitation du lycée, « Domaine de Laluque », dispose de 82 ha de SAU (16 en cultures, 6 en gel et le reste en prairies dont 20 ha en zone Natura 2000-barthes de l'Adour). Elle produit 15 animaux gras et 20 veaux de boucherie par an.

Afin de loger les 57 mères, l'exploitation a le projet de construire une stabulation supplémentaire dans le prolongement de l'existant. La rénovation de l'ancien bâtiment inclut 450 m<sup>2</sup> de toiture photovoltaïque (projet bloqué).

Les clôtures ont été changées de sorte à pouvoir entretenir, sans dés herbant, à l'épaveuse. L'exploitation participe au réseau Écophytos 2018, plus précisément sur l'action extensification du système de production par une valorisation de l'herbe, autonomie fourragère et protéique.

En août dernier, le lycée a présenté pour la première fois des genisses au comice cantonal de Peyrehorade. « Maintenant que nous avons commencé à dresser des bêtes, nous y prenons goût », témoigne Laurent LESCOULIÉ.

En plus des heures prévues dans l'emploi du temps des classes, un club « ferme » a été créé le mercredi après-midi pour les élèves volontaires.

Une activité vente directe a débuté en octobre 2009, en association avec la ferme pédagogique du lycée de Sabres en agriculture biologique.

« Je suis attaché aux exploitations agricoles, nous les voulons à l'image de la diversité de l'agriculture » a commenté M. Hervé DURAND.

1- CFAAH : Centre de formation d'apprentis agricoles et horticoles.

2- EPLFPA : Établissement public local regroupant toutes les formations de l'enseignement agricole public sur un secteur donné, ici le département des Landes.

## COUP DE PROJECTEUR

### Enseignement agricole

## L'ÉDUCATION SOUMISE (ELLE AUSSI) AUX RESTRICTIONS

Lundi 5 septembre, devant le portail du lycée agricole de Mugron, un comité d'accueil réunissant plusieurs composantes citoyennes (syndicale, associative et politique) attirait l'attention des parents d'élèves sur la lente mais récurrente dégradation des conditions dans l'enseignement agricole (comme ailleurs). Cette action s'inscrit dans une démarche de défense de l'enseignement public agricole engagée à l'échelle nationale.

### L'ÉDUCATION ASSÉCHÉE

L'enseignement agricole public connaît depuis 5 ans une situation particulièrement dégradée. Cette rentrée ne fait pas exception. Lors du vote du budget 2011 de l'État, en décembre dernier, 145 emplois ont été supprimés, dont les 2/3 dans l'enseignement public alors qu'il ne représente qu'un tiers du total des élèves en formation agricole (public et privé).

Pour réduire la voilure, plusieurs mesures ont été prises. Exemple, le plafonnement des effectifs. Telle classe ne pourra inscrire plus de 24 élèves. Les candidats en « surnombre » devront trouver une autre solution, le privé peut-être...

Exemple, de nouveaux dispositifs d'accompagnement des élèves comme le tutorat ne peuvent être mis en œuvre.

Exemple, le regroupement de deux classes différentes pour une partie des enseignements.

Toutefois, pour cette rentrée, grâce à la mobilisation, la proposition initiale d'une classe de 41 élèves de terminale en agro-équipement a été revue par la DRAAF et un dédoublement a été obtenu.

### REGARDS CONVERGENTS

« Je ne voulais pas faire d'heures supplémentaires, mais pour assurer les enseignements dus aux élèves, avec mes collègues, nous les avons acceptées » témoigne un

enseignant du syndicat Snetap-Fsu. En effet, bien que le nombre d'heures supplémentaires justifie la création de postes, le ministère refuse d'ouvrir, préférant recourir aux heures supplémentaires et aux vacations (emplois précaires).

Prenant l'exemple du travail en équipe, la FCPE (fédération de parents d'élèves) explique que la précarisation des personnels a des incidences sur la qualité de la formation des élèves.

« La Région met les moyens nécessaires en investissement et fonctionnement pour de bonnes conditions de travail des élèves mais nous regrettons que l'État ne fasse pas de même » déclare Maryline BEYRIS, conseillère régionale et présidente de l'EPELFPA des Landes. À ses yeux, l'enseignement agricole public est investi d'une mission spécifique dans le domaine agricole et se doit d'apporter une formation de qualité aux futurs agriculteurs et agents qui travailleront à leurs côtés.

Une représentante de Europe-écologie-les verts a dénoncé le processus de marchandisation de l'éducation, en œuvre derrière cette politique.

Plus tôt, Henri EMMANUELLI, député et président du Conseil général, était venu apporter son soutien à cette initiative, avant de partir inaugurer le nouveau collège Saint-Paulois.



### En Bref

En fonction des coûts des matériels nécessaires, les élèves en professionnel ou en technologique peuvent avoir droit à des aides additionnelles.

La demande est à déposer en ligne, avant le **15 novembre**. Malheureusement chaque année, une partie des familles ne sollicite pas l'aide.

Attention, cette aide n'est attribuée qu'une seule fois (à l'entrée du cycle).

Informations auprès du lycée et sur : [www.coupsdepouce.aquitaine.fr](http://www.coupsdepouce.aquitaine.fr)

### MSA

#### 2 AIDES À LA SCOLARITÉ

Dans le cadre de son action sanitaire et sociale, la MSA sud aquitaine propose deux prestations, soumises à des conditions de ressources, pour aider au financement des frais de scolarité des enfants.

#### MODALITÉS COMMUNES

Pour ces deux aides, il faut être bénéficiaire de prestations familiales pour l'enfant concerné et que ce dernier n'exerce pas une activité rémunérée au-delà de 55 % du Smic.

La participation versée varie en fonction du quotient familial (QF). Sont concernés les foyers dont le quotient familial est inférieur à 780 € (voir mode de calcul plus bas).

#### EN VOIE PROFESSIONNELLE

Pour les enfants scolarisés en voie professionnelle (CAP, BEP, Bac pro), l'aide à la scolarité peut aller de 350 € à 550 € selon le QF.

#### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour les jeunes qui suivent des études supérieures (au-delà du baccalauréat), l'aide varie entre 500 et 900 € selon le QF.

Renseignements : Contacter le service social MSA au 05.58.06.55.99 (ou 54.76).

#### Comment est calculé le QF ?

Prendre le revenu imposable moyen par mois (revenu imposable 2010/12). Ajouter les prestations familiales du mois de septembre 2011.

Diviser ce total par le nombre de part fiscales.

**Agriculteurs,**  
**cultivez vos ventes**  
en quelques clics.

Partenaire des agriculteurs, la Banque Populaire a créé pour vous Direct et Bon, un portail innovant pour vendre vos produits agricoles et viticoles en ligne. Vous pourrez ouvrir en quelques clics votre e-boutique, tout en bénéficiant d'un service tout compris\*. Un moyen simple de vous faire connaître et d'élargir votre clientèle via Internet, le meilleur canal de ventes de proximité.

\* Service tout compris incluant hébergement, maintenance, hotline et référencement de votre site.

**Rejoignez-nous !**

Banque et populaire à la fois.  
[www.banquepopulaire.fr](http://www.banquepopulaire.fr)

BFCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 505 831 755 € Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France 75201 Paris Cedex 13 - RCS Paris n° 493 455 042